

Récupération des déchets alimentaires pour les ménages privés au Centre de tri de Luc-Tsampy

Déchets alimentaires revalorisés

Désormais, nous reprenons tous les déchets alimentaires cuits et crus à l'exception de la viande crue, du poisson cru, des coquillages et des os.



Plus d'infos sur : www.ecobois-recyclage.ch

Nous vous prions de bien vouloir respecter les directives ci-dessous :

Afin d'assurer un recyclage optimal et de respecter les exigences de qualité, les restes d'aliments ne doivent pas contenir des matières indésirables telles que résidus de plastique, d'aluminium, de métal, de verre, de vaisselle, des produits de nettoyage et produits toxiques !

IL EST INTERDIT DE METTRE DE LA VIANDE CRUE, DU POISSON CRU, DES MOULES ET DES OS DANS CES CONTAINERS BRUNS.

Ce que vous pouvez mettre :

- Vos restes alimentaires crus et cuits (pommes de terre, pâtes, riz, ...)
- Feuilles de salade, épluchures, fruits et légumes, champignons
- Poissons cuits
- Farine, levure, épices
- Vieux pain, reste de boulangerie et confiserie
- Produits laitiers (fromage, yaourt, ...)
- Viandes cuites
- Coquilles d'œufs
- Pâtes à pizza crue, restes de pizza
- Petites quantités d'huiles ménagères (huile d'olive, tournesol, ...)

Les quantités hebdomadaires admises représentent les déchets normaux d'un ménage.

**IL EST INTERDIT D'UTILISER
DES SACS PLASTIQUES OU
DES SACS BIODEGRADABLES
POUR JETER CES DIFFERENTS
DECHETS.**



LE BON GESTE

Nous vous prions de bien vouloir utiliser un récipient en plastique et de le vider dans le container brun prévu à cet effet.

Déchets alimentaires revalorisés



DÉCHETS COLLECTÉS



boissons sucrées (soda, jus de pomme, thé froid,...)



pâtes à pizza crues et cuites



produits laitiers (fromage, yaourt,...)

poissons cuits

levure

farine

herbes aromatiques et épices



marc de café (grain de café)

miel, confiture, mélasse

feuilles de salade

épluchures



fruits et légumes abîmés



coquilles d'œufs

champignons comestibles

restes alimentaires crus et cuits

viandes cuites

croûtes de fromages



vieux pain



restes de boulangerie et confiserie



Interdiction de mettre des viandes crues !